

## FRANCE D'OUTRE-MER ET FRANCE METROPOLITAINE : POUR UNE PROTECTION DE L'ENFANCE UNIVERSELLE !

A travers ses valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'humanisme, le Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert promeut le principe d'une Protection de l'Enfance juste. Par ce terme, le CNAEMO entend une Protection de l'Enfance toujours plus respectueuse des droits des enfants et des familles qu'il soutient et défend.

« Tant que la pauvreté, l'injustice et les inégalités flagrantes persisteront dans le monde, nul ne pourra prendre de repos ». Nelson Mandela, par cette incantation, nous invite, comme autant de petits soldats, à porter les bannières de l'entraide et de la solidarité pour peu que nous en ayons la volonté et que nous soyons prêts à en faire un combat, notre combat.

Tel est l'engagement du CNAEMO pour la Protection de l'Enfance. Cela suppose une bataille permanente, juste, noble et passionnée. Cela requiert une vigilance continue et affûtée face aux politiques publiques énoncées puis mises en œuvre. Cela nécessite enfin une mobilisation constante et massive de l'ensemble des professionnels du secteur... et même bien au-delà.

Ce combat devra être mené tant que nous serons face à des traitements inégalitaires en Protection de l'Enfance sur l'ensemble du territoire national. Et s'il s'agit ici d'une question sociale de grande ampleur qui concerne tous les citoyens du monde, elle est avant tout celle de notre République qui fonde le premier article de la Constitution de 1958 sur la base de son indivisibilité : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* »...

Nous pouvons nous alarmer des différences de mise en œuvre des politiques publiques entre départements tant au niveau des moyens alloués que des priorités retenues. L'impact pour les bénéficiaires n'en est que plus différent. Le onzième rapport de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, remis au Gouvernement et au Parlement en octobre 2016, en atteste.

Ces inégalités s'accroissent d'autant plus que nous posons notre regard sur les départements et les territoires ultramarins. Pourtant, dans notre même constitution, « *La République reconnaît, au sein du peuple français, les populations d'outre-mer dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité* ». Il est aujourd'hui patent, si l'on s'en tient aux nombreux rapports publiés entre 2013 et 2016 sur l'enfance en danger, que les différences de traitement s'accroissent entre la France métropolitaine et la France d'outre-mer.

Le rapport de l'Unicef de 2015 sur la situation des enfants en France stipule en effet que « *les disparités géographiques et socio-économiques accentuent les inégalités entre les enfants français ultramarins et métropolitains* »... Pour exemple, ce rapport rappelle qu'« *en métropole, le poste ASE est le 3e des dépenses*

*d'action sociale avec 102 euros par habitants* ». Nous pouvons relever que pour Mayotte, si nous nous tenions au budget moyen en métropole et au rapport par habitant, le budget devrait être multiplié par 12.

Ces constats posés sont contraires à la constitution et le CNAEMO, à travers cette prise de position, vient réaffirmer les valeurs fondamentales de notre République. Est-ce à dire que les milliers de kilomètres qui séparent la métropole de l'outre-mer, ou encore que les spécificités géographiques, culturelles, socio-économiques, historiques, font de ces territoires des espaces malmenés, presque oubliés, de notre République ?

Signes annonciateurs de changements : ces constats seraient faits par les politiques et nous pouvons déjà nous féliciter qu'un projet de loi, présenté cet été par George PAU-LANGEVIN, ex-Ministre des Outre-Mer et Ericka BAREIGTS, nouvelle Ministre des Outre-mer depuis le 30 août 2016, vise à réduire les écarts de développement entre populations ultramarines et métropole.

Un taux de chômage beaucoup plus élevé qu'en métropole touche en effet de plein fouet les jeunes de moins de 25 ans. Des conditions de vie plus précaires ainsi qu'une pauvreté extrême, pour certains de ces territoires, génèrent de l'insécurité et une enfance en danger beaucoup plus compromise qu'en métropole. Une politique de Protection de l'Enfance morcelée et disparate nécessiterait davantage de moyens afin de pallier les dysfonctionnements repérés sur ces territoires. « *Beaucoup trop de jeunes, entre 3 et 7 fois plus qu'ailleurs, se retrouvent en situation d'illettrisme* », souligne Ericka BAREIGTS.

Mais comment répondre à cette évolution alors qu'une coupe drastique des budgets de l'action sociale et de Protection de l'enfance s'opère.

Ne devons-nous pas définir une vision partagée, engagée et durable de la Protection de l'Enfance non pas pour uniformiser les discours mais pour créer du sens commun au service de toutes les familles et de tous les enfants de notre République ?

Il en va de l'avenir d'une société, de notre société, qui se doit d'être toujours plus respectueuse des droits de chacun en éliminant toutes formes d'injustice sociale, de traitements inégalitaires, de frustrations, de désespoir, qui doit faire disparaître ce sentiment, qu'ont parfois certaines personnes, d'être des citoyens de seconde zone pour nous permettre, in fine, d'affirmer que notre République n'est réellement qu'une et indivisible.

Pour toutes ces raisons, le CNAEMO revendique un traitement égalitaire en Protection de l'Enfance sur l'ensemble du territoire national et soutient l'idée qu'un enfant en danger, qu'il soit sur le sol métropolitain ou sur le sol d'outre-mer, reste avant tout un enfant en danger.

Il nous faudra continuer de porter les réflexions au plus haut point pour que demain émerge enfin un système de Protection de l'Enfance juste !

#### Contacts Presse

Siège CNAEMO : 54, rue des Eaux – 59 000  
Lille

Sandrine DAUTIGNY – Déléguée générale

Tel : 06.27.95.29.86

E-mail : [sdautigny@cnaemo.com](mailto:sdautigny@cnaemo.com)



[www.cnaemo.com](http://www.cnaemo.com)

Réseaux sociaux  
retrouvez-nous sur :

